Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409050-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **2 avril 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 50 – 09 04 2026

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025 – LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE 20403

Les résultats 2025, ayant été validés par le trésor public de PONTIVY, en date du 23/02/2026 par reprise anticipée.
Le conseil municipal en date du 26/02/2026 a validé les résultats de reprise anticipée par délibération n° 08.
Madame la maire propose d'affecter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice 2025 de la façon suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025		
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE n° 20403		
Section de Fonctionnement		
	Dépenses réalisées Exercice 2025	106 965,40 €
	Recettes réalisées Exercice 2025	110 976,61 €
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2025	4 011,21 €
b	Excédent antérieur reporté de l'exercice 2025	-4 002,38 €
d = a+b+c	**Résultat de clôture (capacité d'autofinancement 2025)**	**8,83 €**
Section d'Investissement		
	Dépenses réalisées Exercice 2025	90 333,40 €
	Recettes réalisées Exercice 2025	55 961,00 €
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2025	-34 372,40 €
e	Résultat antérieur reporté 2024 (DI 001 au BP 2024)	39 039,00 €
f = d + e	**Solde d'éxécution de la section d'investissement 2025**	**4 666,60 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409050-DE

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Les résultats seront affectés comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
g	Report en fonctionnement (Ligne 002 - Dépenses de fonctionnement)	**8,83 €**
h	Au financement de l'investissement (compte 1068 en Recettes d'investissement)	
i	Au financement de l'investissement (compte 001 en recettes d'investissement)	**4 666,60 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **15 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention**, adopte l'affectation des résultats définitifs pour le budget Lotissement Le Clos du Ponterre.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne



